



# RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DPAE

Réf : N°047-2026/DPAE/MH/BO

Affaire suivie par :

M. Bayan OUSSENI

Courriel : [Bayan.Oussenii@ac-mayotte.fr](mailto:Bayan.Oussenii@ac-mayotte.fr)

Téléphone : 02 69 61 92 61

BP 76 Rue Sarahangué

97600 Mamoudzou

## POLE RESSOURCES HUMAINES Division des Personnels Administratifs et de l'Encadrement

Mamoudzou, le 1er avril 2026

Madame La Rectrice de l'Académie de Mayotte

À

Mesdames et Messieurs les personnels de direction

**Objet : Recrutement par voie de détachement, renouvellement, intégration et recrutement par liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction, au titre de l'année scolaire 2026-2027.**

### Références :

- *Code général de la fonction publique ;*
- *Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État (articles 26-1 à 26-4) ;*
- *Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale (article 27) ;*
- *Note de service n° DE-D2025-012817 du 06/01/2026 publiée au BOEN du 29 janvier 2026 relative à l'accueil dans le corps des personnels de direction par voie de détachement, au renouvellement de détachement, à l'intégration et au recrutement par liste d'aptitude.*

### Pièces jointes :

- *Annexe D : avis relatifs à la candidature au recrutement par détachement dans le corps des personnels de direction (rentrée 2026) ;*
- *Annexe LA1 : avis de l'autorité hiérarchique départementale et proposition de l'autorité académique sur les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude (rentrée 2026) ;*
- *Annexe LA2 : avis des organismes de détachement sur les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude au corps des personnels de direction (rentrée 2026).*

La présente circulaire précise les modalités de gestion pour l'année scolaire 2026-2027 concernant **l'inscription sur la liste d'aptitude, le détachement dans le corps des personnels de direction, le renouvellement, l'intégration**, ainsi que **le calendrier de gestion**.

## I. Inscription à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction

### A. Modalités de traitement des candidatures

Afin de tenir compte des personnels ayant exercé des fonctions en intérim, le nombre de postes au titre de l'année 2026 est fixé à **85**. Les candidatures doivent être déposées sur **Mon Portail RH** avant la **date de fin de saisie fixée au 21 avril 2026**. Les personnels recrutés par détachement ou concours ne peuvent pas être proposés pour la liste d'aptitude.

### B. Avis hiérarchiques

A l'issue de l'entretien, les avis hiérarchiques doivent être portés sur l'annexe (LA1). Ils doivent apprécier la capacité du candidat à exercer des fonctions de direction et l'aptitude à occuper les types de postes sollicités. Les décisions de non-proposition doivent être motivées et notifiées aux agents au plus tard le 21 mai 2026.

*Rappel*: les affectations sont nationales au regard de la proportion de postes vacants dans chaque académie et des vœux des candidats.

## II. Le détachement, renouvellement et intégration dans le corps des personnels de direction

### A. L'accueil en détachement

Le nombre de recrutements prévus pour 2026 est **estimé entre 20 et 30**, en tenant compte des données prévisionnelles des emplois et postes vacants. Les dossiers doivent être saisis dans Colibris du **2 février au 13 mars à 12h00 (heure de paris)**. L'annexe D, signée par les supérieurs et autorité hiérarchique du corps d'origine doit être déposée avant le 13 mars.

**Le détachement n'est possible qu'entre corps de même catégorie et de niveau comparable, justifiant une expérience confirmée et diversifiée.** Il est renouvelable à l'issue de la période accordée.

### B. Les opérations d'intégration, de renouvellement de réintégration

**La campagne d'intégration au 1<sup>er</sup> septembre 2026** concerne l'ensemble des agents, quelle que soit la date de début du détachement. Pour les agents détachés depuis 5 ans ou plus, l'administration d'accueil doit informer l'agent et l'administration d'origine de sa décision de proposition d'intégration. En cas de refus motivé de l'agent, l'administration pourra lui proposer le renouvellement de son détachement.

Les avis défavorables doivent être motivés et porter sur des éléments professionnels et factuels, au plus tard le 15 juin 2026. Les agents concernés pourront formuler une demande de renouvellement de détachement. Les demandes de renouvellement ou de réintégration dans le corps d'origine devront parvenir à la DE au plus tard le 19 juin 2026.


### III. Calendriers synthétiques

<b>Liste d'aptitude</b>	
Dépôt des candidatures dans Mon Portail RH	Du 1 <sup>er</sup> au 21 avril 2026 inclus
Saisie des classements et information des refus motivés	Au plus tard le 21 mai 2026
Notification et consultation des propositions d'affectation académique dans Mon Portail RH	19 juin 2026
Acceptation ou refus de l'affectation dans Mon Portail RH	Du 19 au 23 juin 2026 inclus
Affectation sur poste par l'académie et génération des arrêtés	Au plus tard le 13 juillet 2026

<b>Détachement</b>	
Saisie du dossier de candidature dans l'application Colibris :	Du 2 février 2026 à 12h00 Au 13 mars 2026 à 12h00
Réception des demandes d'intégration ou de renouvellement de détachement par le gestionnaire académique	Au plus tard le 10 avril
Entretien des agents présélectionnés transmis par la DE	Du 8 avril 2026 Au 6 mai 2026 inclus
Saisie des avis et du classement dans Colibris	Au plus tard le 6 mai 2026
Communication des résultats aux candidats par la DE	18 mai 2026

<b>Renouvellement de détachement, intégration et réintégration</b>	
Réception des demandes d'intégration, de renouvellement ou de détachement par le gestionnaire académique	Au plus tard le 10 avril
Entretiens professionnels des personnels de direction détachés	A partir de fin mai 2026
Information des agents avec un avis défavorable	Au plus tard le 15 juin 2026
Notification des arrêtés	Au plus tard les 20 juillet 2026

Pour la rectrice, et par délégation



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LE  
SECRETARIE  
GENERAL  
D'ACADEMIE  
Philippe  
MICHELI  
RECTORAT DE MAYOTTE